L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

CONGO



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5230 - LUNDI 2 NOVEMBRE 2026

RUSSIE-AFRIQUE

Consolider l'axe Moscou-Brazzaville



Les parties russe et congolaise, conduites par les présidents Vladimir Poutine et Denis Sassou N'Guesso, se sont retrouvées à Moscou en réunion bilatérale en marge du sommet Russie-Afrique pour échanger sur les questions de coopération et les projets d'intérêt commun afin de renforcer les relations diplomatiques et économiques tout en consolidant le rapprochement entre les villes de Brazzaville et Moscou.

Page 2

La réunion bilatérale Russie-Congo / DR

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Le Congo candidat au poste de membre non permanent

La République du Congo est candidat au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2030-2031, a annoncé le président Denis Sassou N'Guesso en marge du troisième sommet Russie-Afrique. *« Je sollicite, à cette occasion, le soutien précieux et déterminant de vos Etats. Votre appui contribuerait à renforcer la voix de l'Afrique au sein de l'organe chargé de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales »*, a-t-il déclaré.

Page 2

FOOTBALL

Les Diables rouges U-15 au 59e rang mondial

L'équipe nationale des moins de 15 ans occupe la 59e place mondiale sur 189 nations participantes à la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association disputée du 22 au 31 octobre en Azerbaïdjan et le 17e rang africain grâce à leurs performances.

Page 13



Les U-15 congolais/DR

FINANCES PUBLIQUES

Plus de 3000 milliards FCFA de budget en 2027



Christian Yoka présentant le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale/DR

Présenté au niveau des deux chambres du Parlement par le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka, le budget de l'Etat exercice 2027 est estimé à 3 120,8 milliards de francs CFA contre plus de 2500 milliards de francs CFA en 2026. Selon le gouvernement, 670 milliards de francs CFA de ce budget seront consacrés à l'investissement.

Page 3

Éditorial

Brazzaville-Moscou

Page 2

ÉDITORIAL

Brazzaville-Moscou

Cela fait soixante-deux ans déjà que la République du Congo et la Fédération de Russie, héritière de l'ex-Union soviétique, ont établi leurs relations diplomatiques. Depuis, la coopération entre les deux États s'est concrétisée par des échanges multiples et, surtout, la formation de plusieurs générations de cadres congolais dans les écoles russes.

Les premières décennies de ce partenariat ont été portées par une vision commune des relations internationales et façonnées par le soutien aux peuples en lutte pour leur émancipation. L'Afrique australe fut notamment l'un des plus grands terrains d'expérimentation de cet engagement à travers les indépendances de l'Angola, du Mozambique, de la Namibie ainsi que la libération du héros anti-apartheid, Nelson Mandela.

Si la référence au socialisme scientifique, au communisme, au marxisme ou au léninisme est passée de mode aujourd'hui, c'est que de ce point de vue, le monde a changé. Il n'empêche que les problèmes de fond demeurent. En particulier, la quête du bien-être des populations à laquelle aucun pays n'échappe.

Cette espérance place les dirigeants face à un impératif : faire chaque jour davantage et rester fidèles au serment qu'ils ont prêté. Sur cette voie, heureusement, s'oriente désormais le raffermissement de l'axe Brazzaville-Moscou. Les projets nombreux dans différents domaines doivent devenir le socle de la nouvelle vision commune.

Les Dépêches de Brazzaville

RUSSIE-AFRIQUE

Consolider l'axe Moscou-Brazzaville

En marge du sommet Russie-Afrique qui a débouché sur le plan d'action 2027-2029, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et celui de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, ont eu une séance de travail bilatérale.

Les deux chefs d'État ont posé les bases des discussions stratégiques sur le renforcement de la coopération entre la Russie et le Congo. Ils ont réaffirmé, par ailleurs, la dynamique de rapprochement amorcée ces derniers mois pour consolider davantage les relations diplomatiques et économiques entre Brazzaville et Moscou.

Aussi, le développement des projets d'intérêt commun; soutenus par la volonté des entreprises russes d'investir sur le marché congolais, a meublé les échanges. Au cours de cette rencontre élargie aux membres des deux délégations ministérielles et techniques, le président Denis Sassou N'Guesso a profité de l'occasion pour féliciter le président Vladimir Poutine pour l'organisation réussie du troisième sommet Russie-Afrique qui, selon lui, a atteint tous ses objectifs.

Les Dépêches de Brazzaville

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Congo sollicite le soutien de sa candidature

S'exprimant en marge du troisième sommet Russie-Afrique tenu du 28 au 29 octobre à Moscou, la capitale russe, le président Denis Sassou N'Guesso a sollicité le soutien de ses pairs à la candidature de la République du Congo au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Organiation des Nations unies (ONU) pour la période 2030-2031.

« Je sollicite, à cette occasion, le soutien précieux et déterminant de vos Etats. Votre appui contribuerait à renforcer la voix de l'Afrique au sein de l'organe chargé de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales », a-t-il déclaré.

Le chef de l'Etat congolais a évoqué, peu avant, les défis auxquels le monde est confronté actuellement, notamment des tensions géopolitiques, la menace terroriste, les changements climatiques et les conflits armés.

Face à cette situation, a-t-il poursuivi, le Congo demeure fidèle à sa vocation de pays de dialogue, de médiation et de recherche de solutions pacifiques aux différends.

Concernant la coopération russo-africaine, le président Denis Sassou N'Guesso a indiqué que *« nous souhaitons un partenariat Russie-Afrique solidaire, multidimensionnel et tourné vers l'avenir, en phase avec l'ambition de l'Union africaine de faire de notre continent un acteur fort, uni et influent sur la scène mondiale ».*

Après avoir rappelé la tenue cette année à Brazzaville de la huitième session de la grande commission mixte de coopération Congo-Russie, il a estimé que ce troisième sommet Russie-Afrique devrait marquer une étape décisive dans la construction d'un partenariat renouvelé, équilibré et porteur de résultats.

Le chef de l'Etat congolais a parlé, par ailleurs, du lancement à partir du 1er janvier 2027 de la Décennie mondiale du boisement et de reboisement qui est une initiative portée par le Congo et adoptée par les Nations unies en vue de restaurer les écosystèmes forestiers et de lutter contre le dérèglement climatique.

Christian Brice Elion

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION
Directrice de la publication : Bénédicte Pigasse de Capèle
Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/ Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV
Coordonnateur: Quentin Loubou
Responsable des programmes: Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.
Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION
Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE
Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS
Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES
Directeur : Kiobi Chuldron Abira
Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC : Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE
Responsable commercial : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Djongbot Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL
Direction : Guillaume Pigasse
Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE
Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila
Adjoint: Jules César Olebi,
Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS
Responsable : Boris Ebaka
Médiatrice culturelle : Émilie Eyala
Assistant: Eustel Chrispain Stevy Oba
Caissière: Jessica Iloki
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE
Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Fondateur : Jean-Paul Pigasse

**Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com*

PARLEMENT

Présentation des choix stratégiques du projet du budget de l'Etat 2027

Projeté en recettes à la somme de 3 120,8 milliards FCFA et en dépenses à 2 638,4 milliards FCFA, le projet de loi de finances de l'année 2027 a été présenté devant les deux chambres du Parlement par le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka.

A l'Assemblée nationale tout comme au Sénat, Christian Yoka a rappelé que le budget de l'État pour l'année 2027 répond à une double exigence. Il s'agit notamment de financer les priorités de développement du pays, tout en rétablissant durablement les équilibres des finances publiques et de concilier l'ambition légitime de transformation économique et sociale avec les impératifs de discipline budgétaire, de maîtrise de l'endettement et de préservation de la stabilité macroéconomique. *« C'est autour de cette exigence que s'articule le présent projet de loi de finances, élaboré dans un environnement économique international caractérisé, selon les projections retenues dans le document de cadrage, par une croissance mondiale qui atteindrait 3,2 % en 2027 contre 3,1 % en 2026 »*, a indiqué le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public.

Rappelant le contexte international et national dans lequel ce budget a été élaboré, il a souligné que le Congo demeure confronté à plusieurs contraintes structurelles dont il faut poursuivre le traitement. Parmi les contraintes qui réduisent les marges de manœuvre budgétaire de l'État et pèsent sur sa capacité à répondre durablement aux besoins de financement du développement, Christian Yoka a cité un niveau d'endettement élevé, une mobilisation encore trop faible des ressources domestiques et une accumulation d'arriérés de paiements à contenir.



Christian Yoka présentant le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale/DR

« Or, la croissance économique ne peut produire tous ses effets sur le bien-être de la population que si elle s'accompagne d'une gestion rigoureuse des ressources publiques, d'une meilleure mobilisation des ressources intérieures et d'une allocation plus efficiente des dépenses. C'est la raison pour laquelle le gouvernement entend poursuivre les efforts de consolidation budgétaire en privilégiant le réalisme des prévisions, la sincérité des inscriptions budgétaires et la maîtrise des engagements financiers de l'État », a-t-il annoncé.

Ainsi, le gouvernement entend orienter les ressources publiques vers les investissements structurants, la diversification de l'économie, le développement des infrastructures, la promotion de l'emploi et l'amélioration de l'accès aux services sociaux essentiels. Les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'eau potable et de l'électricité demeurent, a-t-il poursuivi, au cœur des préoccupations de l'action publique. Ces efforts porteront également sur le renforcement de la gouvernance, la consolidation de l'Etat de droit ainsi que la préservation de la paix et de la sécurité.

Concilier les ambitions de développement et les exigences de redressement des finances publiques

Parlant des perspectives, il a rappelé que la crédibilité d'un budget repose avant tout sur la qualité de ses hypothèses et sur la cohérence entre les ressources annoncées et les dépenses programmées. D'où la nécessité d'accorder une attention particulière au réalisme des prévisions macroéconomiques et budgétaires retenues pour l'exercice 2027. *« En matière de mobilisation des ressources, le gouvernement poursuivra les réformes destinées à élargir l'assiette fiscale, à rationaliser les dépenses fiscales, à renforcer la digitalisation des administrations fiscales et douanières et à améliorer le recouvrement des recettes non fiscales »*, a laissé entendre le ministre, précisant que le but est de contenir la progression des dépenses courantes afin de préserver les capacités de financement des investissements prioritaires.

Les recettes surestimées peuvent, a-t-il averti, conduire à des tensions de trésorerie, à l'accumulation de nouveaux arriérés et, en définitive, à un accroissement de l'endettement. Ainsi, une attention particulière sera portée à la mobilisation des recettes issues du domaine de l'État, des services publics et du portefeuille public. Concernant les dépenses, la démarche retenue privilégie la prudence, la rationalisation et une meilleure maîtrise des charges récurrentes. *« La masse salariale, les transferts et subventions, ainsi que les dépenses de fonctionnement, feront l'objet d'une vigilance renforcée. Il s'agit de contenir la progression des dépenses courantes afin de préserver les capacités de financement des investissements prioritaires »*, a-t-il fait savoir.

Christian Yoka a conclu sa présentation en soulignant que le projet de loi de finances initial pour l'année 2027 fait la conciliation entre les ambitions de développement du pays et les exigences de redressement durable de ses finances publiques. Il vise à soutenir la transformation économique, à améliorer l'accès aux services sociaux essentiels, à renforcer les infrastructures structurantes et à poursuivre la modernisation de l'administration publique. Il traduit, d'après lui, la volonté du gouvernement de consolider la position budgétaire de l'État, de maîtriser les dépenses, d'améliorer la mobilisation des recettes et de réduire progressivement les risques liés à l'endettement.

Parfait Wilfried Douniama

LE FIN MOT DU JOUR

Transport en commun

Il suffit de jeter un œil sur les arrêts de bus dans la capitale pour mesurer l'ampleur du phénomène qui ralentit quotidiennement l'activité de tout un chacun : les Brazzavillois peinent à se déplacer d'un point à l'autre du fait de la désorganisation de la desserte des itinéraires.

Les tentatives menées par les autorités municipales pour en assurer la régularité n'ont guère fonctionné. Pour plusieurs raisons. L'une d'elles est que ne possédant pas leur propre société dans ce domaine, les pouvoirs publics semblent privés des moyens de leur politique.

Si l'on avait un moment espéré confier cette mission régalienne à la Société de transport public urbain, le résultat est visiblement décevant. Non seulement sa flotte est en déclin, mais son renouvellement est mis à mal par la crise qui ronge le pays.

À la vérité, à Brazzaville les usagers se débrouillent tant bien que mal quand le minimum leur est servi de façon régulière. Tel est le cas de l'autre phénomène tant décrié des demi-terrains ; cette manie des conducteurs de bus à sectionner les itinéraires à leur gré, dans le seul but de maximiser leurs recettes journalières.

Quand bien même ces derniers invoquent pour se justifier la pénurie des carburants comme étant la cause principale de cette surenchère. Ces temps-ci, justement, la rareté de l'essence et du gasoil dans les stations-service a amplifié le mal. Il est évident qu'en l'absence d'une communication adaptée, la rumeur enfle et dans le cas précis, le désarroi s'installe.

Si en plus s'ajoute le silence qui entoure la distribution en dents de scie de l'eau et de l'électricité aux abonnés, tous les regards se tournent vers l'exécutif. Qui doit trancher et rassurer car, bien sûr, de lui le peuple attend beaucoup.

Gankama N'Siah

Allocution du président Denis Sassou N'Guesso lors du 3e sommet Russie-Afrique

. Excellence M. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, président du sommet Russie - Afrique ;

• Excellence M. Évariste Ndayishimiye, président de la République du Burundi, président en exercice de l'Union africaine, co-président du forum Russie-Afrique ;

• Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement ;

• Monsieur le président de la Commission de l'Union africaine ;

• Distingués invités ;

• Mesdames, messieurs ;

Je voudrais adresser mes remerciements les plus chaleureux à son excellence M. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie.

Je lui renouvelle mes sincères félicitations pour l'organisation de ce sommet, désormais incontournable dans le dialogue entre la Russie et l'Afrique.

Trois ans après le deuxième sommet de Saint-Pétersbourg, nous voici réunis avec une ambition renouvelée : transformer nos engagements en résultats concrets et notre volonté politique en progrès tangibles pour nos peuples.

La thématique de ce sommet nous invite à construire un partenariat pragmatique, équilibré et porteur de prospérité, tout en œuvrant à l'avènement d'un monde multipolaire plus juste, dans lequel chaque nation peut faire entendre sa voix et défendre ses intérêts légitimes.

L'Afrique dispose d'immenses ressources naturelles, humaines et économiques. Elle possède une jeunesse dynamique et un potentiel considérable. Notre responsabilité est de transformer ces atouts en richesses, en emplois et en opportunités pour nos populations.

Le partenariat Russie-Afrique doit contribuer à cette transformation par les investissements productifs, la formation du capital humain, la valorisation locale de nos ressources et le développement de nos capacités industrielles.

L'Afrique ne doit pas être seulement un continent de ressources : elle doit être un continent qui crée de la valeur, maîtrise ses choix stratégiques et participe pleinement à la définition des équilibres mondiaux.

Cependant, aucun développement durable ne peut s'épanouir sans paix ni sécurité.

La multiplication des tensions géopolitiques et des conflits, la menace terroriste, les changements climatiques et la pauvreté nous rappellent que les défis de notre temps exigent des réponses coordonnées.

Notre continent demeure particulièrement éprouvé par les crises.

Du Sahel à la Libye, de la République démocratique du Congo à la République centrafricaine, du Soudan à l'Éthiopie et au Mozambique, les conflits continuent de fragiliser nos États et d'affecter nos populations.

À ces crises s'ajoutent les différends frontaliers, qui peuvent devenir des facteurs de confrontation lorsqu'ils ne sont pas traités par le dialogue et des mécanismes appropriés de règlement pacifique.

Face à cette situation, le Congo reste fidèle à sa vocation de pays de dialogue, de médiation et de recherche de solutions pacifiques.

En ma qualité de président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, je mesure pleinement les conséquences de la crise libyenne sur le Sahel et le bassin du lac Tchad.

Mon pays demeurera disponible pour contribuer aux efforts visant à restaurer la paix et la stabilité sur notre continent.

Dans le même esprit, nous poursuivons, avec le président Vladimir Poutine, des démarches de décrispation, notamment entre certains pays du Sahel et leurs voisins.

Nous encourageons la poursuite de ces efforts et nous nous réjouissons des signes d'apaisement observés.

C'est fort de cette expérience et de notre attachement au multilatéralisme que la République du Congo présente sa candidature au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2030-2031.

Je sollicite, à cette occasion, le soutien précieux et déterminant de vos États. Votre appui contribuerait à renforcer la voix de l'Afrique au sein de l'organe chargé de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

• Excellences mesdames, messieurs,

Nous souhaitons un partenariat Russie-Afrique solidaire, multidimensionnel et tourné vers l'avenir, en phase avec l'ambition de l'Union africaine de faire de notre continent un acteur fort, uni et influent sur la scène mondiale.

Notre plan d'action 2027-2029 devra donner une nouvelle impulsion à cette coopération.

Pour la République du Congo, cette ambition se traduit déjà par des actes. Il y a à peine un mois, mon pays a accueilli la huitième session de la Grande Commission mixte de coopération Congo-Russie.

Nous voulons une coopération qui crée des emplois, développe les compétences et améliore durablement les conditions de vie de nos populations.

Permettez-moi également de rappeler l'initiative portée par la République du Congo auprès des Nations unies concernant la Décennie mondiale du boisement et du reboisement, dont l'adoption a bénéficié de votre soutien.

Je vous en remercie sincèrement et vous invite à maintenir cette mobilisation afin que son lancement, à partir du 1er Janvier 2027, ouvre une nouvelle étape dans la restauration de nos écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques.

• Excellences mesdames, messieurs,

Faisons de ce troisième sommet Russie-Afrique une étape décisive dans la construction d'un partenariat renouvelé, équilibré et porteur de résultats.

Un partenariat qui renforce la paix, accélère le développement et offre à nos peuples des perspectives concrètes de prospérité.

Plein succès aux travaux du troisième sommet Russie-Afrique !

Je vous remercie.

CAMPAGNE OCTOBRE ROSE-SEPTEMBRE TURQUOISE

Plus de 650 personnes dépistées

La campagne Octobre rose-Septembre turquoise s'est déroulée du 13 au 30 octobre à Brazzaville et a permis au corps médical de dépister plus de 650 femmes et hommes dont 61 cas suspects et un autre de suspicion de néoplasie du foie.



Les officiels/DR

Les résultats de l'opération ont été dévoilés au cours de la cérémonie de clôture de la campagne dédiée à la lutte contre les cancers féminins (cancers du sein et cancers gynécologiques), présidée par la ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement, du Pacte social et de l'Economie informelle, Inès Nefer Bertille Ingani Voumbo Yalo. Placée sur le thème « Ensemble, poursuivons le combat : prévenir, dépister, soigner et accompagner », cette initiative a été portée par le gouvernement en collaboration avec plusieurs partenaires dont l'Association Pour Elles.

« *Les échanges ont notamment porté sur la connaissance des cancers féminins, leurs principaux signes d'alerte, les moyens de prévention et l'importance du dépistage précoce, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Au-delà de la sensibilisation, cette initiative a permis de rapprocher les services de dépistage des femmes, mais aussi en leur offrant l'occasion de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels de santé* », a expliqué la responsable médicale du comité technique, le Dr Princia Itoua.

Aux 650 personnes dépistées auparavant, s'ajoute la vingtaine de femmes consultées en matinée du 30 octobre dont cinq cas suspects. Médecin généraliste passionnée par la sensibilisation et la prise en charge précoce des maladies chroniques, le Dr Princia Itoua a indiqué que cette campagne rappelle une réalité fondamentale : le manque d'informations, la peur du diagnostic, la stigmatisation et les difficultés d'accès aux services de santé peuvent constituer des obstacles à la prévention et au dépistage. D'où la nécessité de poursuivre cette initiative afin que chaque femme puisse disposer d'une information fiable, mais aussi accéder aux services de santé et être accompagnée sans jugement.

Novembre, mois consacré aux cancers de la prostate

Partageant la douleur de certaines femmes ayant témoigné, la ministre Inès Nefer Bertille Ingani Voumbo Yalo a rappelé que derrière les statistiques, il y a des vies, des souffrances et des familles qui attendent des réponses concrètes. Selon elle, aucune femme ne devrait avoir le choix entre se soigner et subvenir aux besoins de ses enfants et ne devrait être privée de soins parce qu'elle n'a plus les moyens de les payer. « *C'est pourquoi, la gratuité de la prise en charge du cancer du sein doit devenir une priorité gouvernementale dans l'attente de la mise en œuvre effective de la Caisse d'assurance maladie universelle. Nous devons travailler à la solution concrète, réaliste et soutenable afin que les femmes les plus vulnérables puissent accéder aux soins, au soulagement de la douleur et à l'accompagnement digne* », a-t-elle martelé, précisant qu'il ne s'agit pas seulement de traiter une malade, mais de protéger la dignité humaine.

Le mois de novembre étant consacré au cancer de la prostate, elle a souligné l'importance d'avoir une pensée pour les hommes concernés. Car, ces cancers qui touchent les femmes et les hommes affectent bien au-delà de la personne malade. Ils fragilisent, a expliqué la ministre, l'équilibre affectif, familial et économique des foyers.

« *Prévenir, dépister, diagnostiquer et soigner, c'est aussi protéger les familles et préserver leur stabilité. Notre ambition doit être plus large que la réussite d'une campagne. Nous devons consolider les liens entre prévention, dépistage, diagnostic, orientation et soins. Nous devons mieux coordonner les acteurs, valoriser les compétences médicales nationales et mobiliser les partenaires utiles. C'est à cette condition que les messages entendus pendant les campagnes pourront se traduire en progrès concret dans la vie des femmes* », a-t-elle conseillé.

Lancée le 13 octobre à Brazzaville, la campagne Octobre rose-Septembre turquoise a connu une mobilisation importante. Elle a été marquée, entre autres, par le carnaval de sensibilisation, la marche et les actions conduites auprès de la population en termes de prévention au-delà du lieu habituel de communication. Il s'est agi d'un espace privilégié d'information, de sensibilisation et de dépistage au bénéfice des femmes, grâce aux efforts des équipes de professionnels de santé, accompagnées des ambassadeurs du Réseau jeunesse et cancer, qui se sont mobilisées. Au village Rose Turquoise, par exemple, sur les sites de la maison et du centre Mouebara, plus de 3000 femmes ont été accueillies, écoutées, conseillées, examinées et orientées. Pour clore en beauté cette campagne, les organisateurs ont remis des attestations de reconnaissance et des distinctions symboliques au corps médical, question de l'encourager.

Parfait Wilfried Douniama

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DU CONTENTIEUX
N°.....1475/MFBPP/DGID/DRG

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général des Impôts et des Domaines (DGID) porte à la connaissance des agents économiques, concernés par le premier périmètre de déoloiement du SFEC, que l'application des sanctions fiscales pour manquement à l'obligation d'émission des factures électroniques certifiées sera *effective à compter du 31 octobre 2026*.

Le premier périmètre de déploiement du SFEC concerne les Grandes Entreprises, les Moyennes Entreprises, les entreprises sous-traitantes pétrolières et gazières et toutes les autres entreprises qui, sans distinction de taille ou de secteur, fournissent des biens et services à celles précitées.

Le Directeur Général des Impôts et des Domaines rappelle que l'échéance du 31 octobre 2026 mentionnée est consécutive au délai supplémentaire de trois (3) mois accordé aux entreprises, depuis le 1er août 2026, pour se conformer au système de facturation électronique certifié SFEC.

Les agents économiques connectés au SFEC qui rencontreraient des difficultés de prise en main de leur système, pour l'émission des factures certifiées, peuvent bénéficier de l'accompagnement de l'administration fiscale par contact aux adresse ci-dessius:

Téléohone: 06 134 08 08 / 08 08
Email: support@sfec.gouv.cg / Site: sfec.gouv.cg

Fait à Brazzaville, le 29 OCT 2026
Le Directeur Général des Impôts et des Domaines
Ludovic ITOUA

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°1

Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n° 150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme couvrant les activités du marché monétaire de la CEMAC et du Dépositaire Central Unique

Additif n°1 relatif au complément d'information

En complément de l'avis de Sélection internationale ouverte N° 150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026, publié le 28 septembre 2026, le présent document apporte des précisions sur le contexte, les objectifs et le périmètre fonctionnel du projet susvisé. Il complète les informations communiquées dans cet avis, sans en modifier les conditions de participation et les modalités de soumission.

Le projet d'acquisition et de mise en œuvre d'une plateforme informatique couvrant les activités du marché monétaire et du Dépositaire Central Unique de la CEMAC constitue une étape importante dans la modernisation de l'infrastructure du marché régional.

S'agissant particulièrement du volet gestion du marché monétaire par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la future plateforme informatique devra notamment couvrir les quatre compartiments du marché monétaire de la CEMAC, à savoir : i) le marché interbancaire ; ii) le compartiment des interventions de la Banque Centrale, notamment les opérations de politique monétaire ; iii) le marché des valeurs du Trésor (BTA et OTA) / marché primaire et marché secondaire, ainsi que iv) le marché des Titres de Créance Négociables (TCN).

Au-delà de l'automatisation des opérations, le projet vise à permettre la cotation, l'affichage des prix pratiqués par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les transactions en temps réel. Il porte aussi sur la gestion des enchères, le suivi par la Banque Centrale du respect des règles de marché sur les différents compartiments, la collecte et la diffusion des données de marché, l'élaboration des courbes de taux, ainsi que l'interconnexion avec les autres systèmes d'information de l'écosystème financier régional.

Cette initiative intervient dans un contexte de profondes évolutions de l'architecture du marché régional, marqué entre autres par l'institution du mécanisme de la pension livrée en mars 2015, la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC en juin 2018, et la réforme du corpus réglementaire du marché des valeurs du Trésor en décembre 2019. Par ailleurs, la finalisation du processus de création du Dépositaire Central Unique, fonction actuellement assurée à titre transitoire par la BEAC, est imminente.

Aussi, les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'exploitation - DGAM, 14ème étage, Porte 14.12
736 : Avenue Monseigneur Vogt-BP 1917 Yaoundé-CAMEROUN
60 40 23 222 (+237) ; 30 40 23 222 (+237) :
29 33 23 222 (+237) :
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le jeudi 19 novembre 2026 à 12 heures 00 minute, sont reportées au jeudi 26 novembre 2026 à 12 heures 00 minute.

Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 26 novembre 2026 à 13 heures 00 minute et les plis financiers seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Les offres devront rester valable jusqu'au mardi 06 avril 2027.
/-

Yaoundé le,

Le Responsable,

INONDATION DANS LA LIKOUALA

73 000 sinistrés sans abris

La population des localités de Bétou, d'Impfondo, d'Epéna et de Bouanéla, dans le département de la Likouala, vit dans le désastre suite à l'inondation causée par la montée des eaux, a expliqué la Croix-Rouge congolaise (CRC), lors de l'atelier de lancement officiel du Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes (Dref) d'assistance des victimes.

Les opérations d'assistance aux victimes d'inondation ont été lancés officiellement le 24 octobre, à Brazzaville, couplés à l'opération de prévention et au renforcement de capacités face à la maladie à virus Ebola. L'objectif est de partager le document sur le mécanisme de mise en œuvre des deux Dref afin de définir ensemble des mécanismes d'action et de valider la feuille de route des prochains mois.

Le Congo, pays frontalier à la République démocratique du Congo où sévit la maladie, représente un risque d'introduction. Aucun cas n'est encore signalé dans le pays mais la préparation est essentielle pour renforcer la capacité des communautés et de la CRC à détecter et signaler rapidement des alertes en cas de maladie.

L'opération d'assistance aux victimes d'inondation cible 13 500 sinistrés, soit 2700 ménages des district d'Impfondo et d'Epéna, en fonction de leur vulnérabilité. L'opération s'exécutera pendant une durée de six mois. La CRC va déployer 110 volontaires pour l'assistance communautaire.



Une zone inondée

Le drame a déjà causé des pertes matérielles et expose les communautés aux maladies diarrhéiques. En effet, la population exprime le besoin en eau potable et en hygiène. C'est ainsi que l'atelier a regroupé les délégués du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des cadres ainsi que des volontaires de la CRC.

Le secrétaire général de la CRC, Gabriel Goma Mahinga, a félicité le gouvernement, les partenaires techniques et les volontaires de la CRC pour la mobilisation après la confirmation des inondations dans le département de la Likouala. Cependant, les difficultés se montreront sur le plan logistique et de la communication. Ainsi, il a sollicité l'accompagnement des partenaires et des autorités locales pendant l'opération.ey

La déléguée des Fédérations internationales des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Irène Mumonayi, a souligné l'objectif des urgences : sauver des vies et protéger la dignité des communautés, des familles touchées.

« La double cérémonie fait office de mandats de la Croix-Rouge congolaise à être présente lors des réponses et d'anticiper, en renforçant la préparation aux urgences », a-t-elle dit, annonçant que *« ces deux drefs ne sont pas seulement un financement mais un impact de confiance entre la Croix-Rouge congolaise et les communautés »*. Elle a pris l'engagement de mettre en œuvre l'opération avec transparence et rigueur. Le délégué du ministère, le Dr Gnekoumou Youssef, a félicité la CRC de cette analyse profonde de la situation et son soutien aux victimes de l'inondation. Pour lui, cette inondation expose encore davantage la population de l'axe Oubangui à l'épidémie du choléra. Par ailleurs, il a souligné l'importance de la surveillance des services habilités dans la riposte contre l'épidémie à virus Ebola sur l'axe Oubangui, frontalier à la République démocratique du Congo.

Le trésorier général de la CRC, Mbengo Kinfoumba, lançant les travaux, a assuré de travailler avec le ministère, le chef de file de la surveillance épidémiologique. Il est la boussole de la Croix-Rouge dans la coordination des actions humanitaires pour le Dref inondation. *« La Croix-Rouge congolaise est l'auxiliaire des pouvoirs publics, elle part là où les infirmiers ne peuvent aller dans les villages les plus reculés dans le corridor fluvial et dans des zones frontalières du département de la Likouala »*, a-t-il indiqué.

Lydie Gisèle Oko

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n° 150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme couvrant les activités du marché monétaire de la CEMAC et du Dépositaire Central Unique

Additif n°02 relatif au report de la date de la réunion de cadrage

La date et l'heure de la réunion de cadrage, initialement prévues **le mercredi 21 octobre 2026 à 11 heures 00 minute, sont reportées au mercredi 28 octobre 2026 à 11 heures 00 minute.**

Seules les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission seront autorisées à y prendre part.

Yaoundé, le
Le Responsable,

MICROFINANCE

De bonnes perspectives de croissance pour les Mucodec

À l'occasion d'un déjeuner de presse organisé le 29 octobre à Brazzaville, la Fédération des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (Mucodec) a présenté son parcours, ses performances et ses perspectives de développement, après 42 années d'activité. Entre renforcement de son réseau, diversification de ses services et ambition d'expansion sous-régionale, l'établissement de microfinance entend consolider son positionnement dans le paysage financier congolais.



Devant les dirigeants et les professionnels des médias, le directeur général de la Fédération des Mucodec, Dieudonné Ndinga Moukala, a dressé le bilan d'une institution financière née en 1984 à Madingou, dans le département de la Bouenza. Quarante-deux ans après sa création, le réseau revendique 505 367 sociétaires, 47 caisses locales et près de 390 élus bénévoles pour renforcer les 646 salariés du groupe. Un développement qui repose sur un modèle coopératif dans lequel les sociétaires participent directement à la gouvernance de leurs caisses.

En plus de ces indicateurs, Mucodec affiche de nouvelles ambitions. La création de Mucodec Holding constitue notamment un levier stratégique pour accompagner son expansion dans d'autres pays africains. Cette nouvelle architecture devrait faciliter la création de filiales et permettre au groupe de dépasser les contraintes réglementaires et financières auxquelles était confrontée la fédération. « La holding est l'outil approprié pour permettre l'expansion », a expliqué Dieudonné Ndinga Moukala.

Sur le plan national, le maillage territorial demeure toutefois un défi. Avec 15 agences à Brazzaville, 10 à Pointe-Noire et 22 dans les autres départements, les Mucodec entendent rapprocher davantage leurs services des populations. Mais l'ouverture de nouvelles implantations reste conditionnée par leur viabilité économique, la sécurité, l'accès à l'électricité, la connectivité et les possibilités d'approvisionnement. Certaines localités, à l'instar de Mossendjo, ont ainsi vu des projets d'implantation suspendus en raison de contraintes opérationnelles.

L'institution mise également sur la diversification de ses produits d'épargne, notamment l'épargne-projet, l'épargne-enfants et l'épargne-retraite, ainsi que sur la modernisation de ses moyens de paiement. Son dispositif de cartes BISO, associé à un réseau de 105 distributeurs automatiques, constitue l'un des instruments de cette stratégie. Le passage à la carte Visa est également envisagé, sous réserve de la certification Visa du fournisseur monétique. Sur le plan financier, avec près de 260 milliards FCFA de dépôts collectés et de 197,4 milliards FCFA d'encours de crédits, le directeur général a rassuré que les recettes issues des intérêts de crédit ont progressé et que les charges générales sont restées maîtrisées.

Pour conforter la confiance des sociétaires, la fédération met en avant ses dispositifs de contrôle et de certification des comptes, notamment par le cabinet KPMG et un cabinet international indépendant. Elle entend également préserver son identité mutualiste, même dans la perspective d'une éventuelle évolution vers le statut bancaire. « Derrière nos chiffres, il y a des familles et des initiatives qui attendent des réponses concrètes », a rappelé Dieudonné Ndinga Moukala.



SÉCURITÉ ET DROITS HUMAINS

Le projet POLICE+ pose les jalons d'une police plus républicaine

Lancé il y a 45 mois, le programme d'appui à la professionnalisation de la police congolaise et au respect des droits de l'homme (POLICE+) a officiellement achevé son cycle. Fruit d'une initiative menée en équipe Europe avec le soutien de la France et financée par l'Union européenne à hauteur de 5 millions d'euros (plus de 3,2 milliards de FCFA), ce projet structurant aura profondément transformé le visage des forces de l'ordre à Brazzaville et à Pointe-Noire dans le strict respect des droits fondamentaux.



Les parties prenantes du projet lors de la cérémonie de clôture/Adiac

Né d'une convention de financement signée le 19 mai 2022 sous l'égide de la priorité « Démocratie, droits humains et gouvernance participative », le projet POLICE+ a été mis en œuvre par l'opérateur français Civipol. Placé sous le patronage du ministère de l'Intérieur et avec l'implication du commandement de la police, l'objectif principal de l'initiative était clair : prévenir toute forme de torture, de traitement dégradant ou inhumain en ancrant durablement la culture des droits de l'homme au cœur de l'institution policière.

Lors de la cérémonie de clôture, patronnée par le ministre Ludovic Ngatsé, l'ambassadrice de l'Union européenne en République du Congo, Anne Marchal, a souligné l'importance de ce partenariat pour perfectionner le cadre de travail des agents tout en garantissant le respect inconditionnel des droits de l'homme, notamment pour les victimes et les détenus.

Pour Anne-Claire Zirnhelt, directrice des opérations de Civipol, le programme s'est avéré plus ambitieux que prévu grâce à l'enthousiasme des équipes sur le terrain. Une vision partagée par le colonel major Belarmin Ndongui, directeur général de la stratégie, de la coopération et de la communication au ministère de l'Intérieur. « *La Police nationale du Congo vient d'écrire une page importante de son histoire, celle d'une police moderne, légaliste, résiliente et résolument tournée vers le service au citoyen*», a-t-elle indiqué.

Plus de 2 831 agents ont été formés grâce à l'intégration de mallettes pédagogiques normalisées intégrant systématiquement l'éthique, la déontologie et les droits de l'homme dans les cycles de formation initiale et continue.

Trois structures pilotes majeures ont été entièrement réhabilitées en prenant en compte tous les paramètres, notamment l'organisation des espaces de travail, la mise en place de protocoles stricts pour les gardés à vue, la surveillance rigoureuse des geôles et conditions de détention respectueuses de la dignité humaine. Il s'agit des commissariats centraux de la Tsiémé et du Djoué à Brazzaville, ainsi que du commissariat central de Pointe-Noire. Ces espaces garantissent désormais une meilleure sécurité, des conditions optimales d'enquête sur les violences basées sur le genre et une confidentialité absolue pour l'accueil des plaignantes.

L'instauration du « protocole Mélanie », l'aménagement de salles d'audition protégées ainsi que la création d'espaces dédiés à l'accueil des associations marquent également un tournant décisif dans la prise en charge spécialisée des enfants victimes de violences et des femmes victimes de violences basées sur le genre.

A ce jour, plus de 24 Groupes de partenariats opérationnels ont été activés à Brazzaville et Pointe-Noire, scellant une collaboration étroite entre la société civile et les forces de sécurité. Dans cette continuité axée sur la protection des plus vulnérables, une campagne nationale de prévention contre les violences scolaires est lancée ce 2 novembre 2026.

Au-delà des infrastructures modernisées, des logiciels métiers déployés pour la gestion des statistiques géolocalisées et de l'introduction du secourisme opérationnel faisant du policier un acteur direct de secours aux populations, la plus grande réussite de POLICE+ réside dans son appropriation institutionnelle. En s'appuyant sur un réseau de formateurs locaux certifiés, la police congolaise s'assure désormais de poursuivre de manière autonome et durable cette dynamique de réforme vers une police républicaine, professionnelle et pleinement respectueuse des droits fondamentaux.

Rude Ngoma





REPUBLIQUE DU CONGO
COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale: 126
BRAZZAVILLE

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DES MÉDIATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de médiation financière institué par le décret n° 2024-86 du 28 février 2024 et conformément à l'arrêté no 26 586 du 26 novembre 2024 portant procédure de désignation et attributions des médiateurs financiers, le Comité National Économique et Financier (CNEF) du Congo lance un appel public à candidatures pour les fonctions suivantes:
• Un médiateur financier titulaire pour la branche des établissements de crédit et de microfinance.
• Un médiateur financier suppléant pour la même branche.

1. Mission et durée du mandat

Les médiateurs favorisent le règlement amiable des litiges individuels entre les établissements de la branche concernée et leur clientèle. Ils interviennent en tiers indépendants, impartiaux et neutres, dans le respect du contradictoire et de la confidentialité,sans imposer de solution aux parties.La saisine est gratuite pour le client.

Le mandat est de trois (3) ans, renouvelable une fois. Les conditions d'exercice et de rémunération sont déterminées conformément aux textes applicables et à la lettre de mission. Les fiches de poste annexées précisent les attributions du titulaire et du suppléant.

2. Conditions de candidature

Le candidat doit remplir l'une des deux conditions alternatives suivantes:

•Être titulaire d'un master en sciences économiques, bancaires, financières, juridiques ou de gestion, ou d'un diplôme reconnu équivalent,et justifier d'au moins cinq(5) années d'expérience professionnelle dans l'encadrement supérieur,notamment en gestion du contentieux,dans les modes alternatifs de règlement des litiges ou dans le domaine bancaire.
• À défaut, être titulaire au moins d'une licence dans l'un de ces domaines, ou d'un diplôme reconnu équivalent, et justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans l'encadrement supérieur, notamment dans les domaines précités.

Il doit présenter les garanties d'intégrité, d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité requises et ne relever d'aucune interdiction ou incompatibilité prévue aux articles 14 à 17 du décret n° 2024-86. Une formation certifiante en médiation et une expérience en traitement des réclamations constituent des atouts, sans être des conditions obligatoires d'éligibilité.

3. Composition du dossier

Le dossier,rédigé en français,comprend:

•Une lettre de motivation datée et signée, adressée au Secrétaire Général du CNEF, précisant la branche concernée et la fonction sollicitée, titulaire ou suppléant;
• Un curriculum vitae détaillé,daté et signé;
• Les copies certifiées conformes des diplômes;
•Les copies certifiées conformes des attestations de travail et la liste des fonctions précédemment exercées, avec la taille, l'effectif et la nature des activités des entreprises concernées;
• Un extrait ou une copie de l'acte de naissance;
• Deux photographies d'identité;
• Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité;
•Un extrait du casier judiciaire de moins de trois (3) mois délivré par les autorités compétentes du pays de nationalité et du pays de résidence;
• La liste des mandats et fonctions en cours dans d'autres sociétés,avec mention« néant» le cas échéant;
• Un certificat de résidence de moins de six (6) mois;
•Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence d'interdiction ou d'incompatibilité prévue par le décret n° 2024-86;
• Un certificat d'imposition délivré par l'administration fiscale du Congo;
• Une attestation de non-faillite ou de non-sujétion à une procédure collective d'apurement du passif.

Les originaux ou toute pièce complémentaire utile pourront être demandés pour vérification. Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature.

4. Transmission des candidatures

Les dossiers sont transmis par courrier électronique à l'adresse suivante :

recrutementmediateur26®gmail.com

Période de réception:du 02 novembre 2026 au 30 novembre 2026,à 15h00,heure de Brazzaville.

Objet du courriel : « CANDIDATURE MÉDIATEUR FINANCIER - TITULAIRE ou SUPPLÉANT - NOM ET PRÉNOMS».

Les pièces sont numérisées de manière lisible en format PDF. Les photographies peuvent être jointes en format JPEG ou PDF. Le candidat indique ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique. Toute candidature aux deux fonctions doit être expressément signalée et motivée dans la lettre de candidature; chaque fonction sollicitée fait l'objet d'une évaluation distincte.

Un accusé de réception est adressé au candidat après enregistrement du dossier; il ne vaut pas validation de sa recevabilité. Tout dossier incomplet, non signé ou reçu hors délai peut être déclaré irrecevable.

5. Sélection et désignation

La procédure comprend les étapes suivantes:

• Enregistrement des dossiers par le Secrétariat Général du CNEF et contrôle de leur recevabilité administrative et réglementaire;
•Évaluation comparative des dossiers recevables par le comité de présélection désigné pour la procédure, suivant la grille des termes de référence;
• Entretiens avec les candidats présélectionnés, sile CNEF le juge nécessaire;
•Établissement d'un rapport d'évaluation et des listes de trois candidats éligibles pour les fonctions concernées,puis validation par le CNEF;
• Transmission à la COBAC pour approbation ; celle-ci apprécie notamment l'aptitude professionnelle et l'absence de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité et peut organiser un entretien;
• Nomination par arrêté de l'Autorité monétaire,sur proposition du CNEF après approbation de la COBAC puis signature de la lettre de mission et de la déclaration d'indépendance,d'impartialité et de disponibilité.

L'évaluation porte sur la formation (15 points), l'expérience pertinente (25 points), l'expertise technique et réglementaire (20 points), les aptitudes à la médiation (20 points), l'indépendance, l'intégrité et la disponibilité (15 points), ainsi que la connaissance du contexte national et institutionnel (5 points). Les conditions réglementaires d'éligibilité sont vérifiées préalablement à toute notation.

6. Informations complémentaires

Les fiches de poste sont annexées au présent avis. Les termes de référence et les renseignements complémentaires peuvent être demandés à r.ecrutementmediateur26@gmail.com.
Les informations recueillies sont utilisées exclusivement pour la procédure de sélection et traitées de manière confideanppel ne constitue ni une promesse de nomination ni un engagement contractuel duCNEF..,

Fait à Brazzaville, le 29 OCT. 2026

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
CONGO

Le Secrétaire Général du CNEF,

Serge Dino Daniel GASSACKYS

AES-AFRIQUE CENTRALE

Le pari diplomatique d'Assimi Goïta auprès de Denis Sassou N'Guesso

À Moscou, le 27 octobre, le dirigeant malien a rencontré Denis Sassou N'Guesso. Une démarche qui pourrait ouvrir à Bamako de nouveaux relais diplomatiques en Afrique centrale, à condition de dépasser le symbole.

En rencontrant Denis Sassou N»-Guesso le 27 octobre, en marge du sommet Russie-Afrique, le dirigeant malien ouvre une séquence diplomatique qui pourrait rapprocher l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de Brazzaville. Sécurité régionale, souveraineté et solidarité continentale : au-delà des déclarations, l'enjeu est de transformer le dialogue en coopération concrète. À première vue, cette rencontre s'inscrit dans le ballet des consultations bilatérales qui accompagnent les grands rendez-vous internationaux. Mais elle présente un intérêt particulier : elle met en contact le chef de la Transition malienne, engagé dans la recomposition stratégique du Sahel, et l'un des dirigeants les plus expérimentés d'Afrique centrale.

Pour Bamako, le dialogue avec Brazzaville peut constituer un moyen d'élargir ses interlocuteurs africains au-delà de son environnement immédiat. Pour Brazzaville, il offre une occasion supplémentaire de faire entendre sa lecture des enjeux de paix et de sécurité à l'échelle continentale. Rien ne permet toutefois, à ce stade, de parler d'une alliance nouvelle ou d'un accord stratégique formalisé.

L'AES à la recherche de relais continentaux

Depuis la création de l'AES par le Mali, le Burkina Faso et le Niger en septembre 2023, les trois pays ont engagé une recomposition de leurs relations régionales. Leur retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, devenu effectif en janvier 2025, a accentué cette rupture institutionnelle et ouvert une nouvelle phase dans les rapports avec leurs voisins. Dans ce contexte, la diversification des partenariats africains représente un enjeu diplomatique important. Les relations avec des États extérieurs à l'espace Ouest-africain peuvent offrir de nouveaux canaux de dialogue, notamment sur la sécurité, la médiation et les positions africaines dans les enceintes multilatérales. Le Congo de Denis Sassou N'Guesso peut, à cet égard, constituer un interlocuteur utile. Mais la proximité politique ne garantit pas une convergence automatique : les intérêts nationaux, les priorités sécuritaires et les contraintes diplomatiques de Brazzaville ne se confondent pas nécessairement avec ceux de Bamako. Selon le compte rendu officiel malien, Assimi Goïta a rappelé les trois principes qui, pour Bamako, doivent encadrer tout partenariat : le respect de la souveraineté de l'État, celui des choix souverains du peuple et la défense des intérêts nationaux. Ce discours prolonge la doctrine défendue par les autorités de transition depuis plusieurs années.

Souveraineté : un langage commun, des intérêts à préciser

Il s'adresse désormais aussi aux partenaires africains : la souveraineté revendiquée par le Mali ne concerne pas seulement ses relations avec les puissances occidentales, mais doit également structurer ses coopérations Sud-Sud. Les deux dirigeants ont souligné, par ailleurs, que la sécurité en Afrique dépend de l'union des Africains plutôt que de leur isolement. Cette formule est importante dans une région où les menaces armées dépassent les frontières nationales. Elle pose cependant une question opérationnelle : comment convertir cette volonté politique en mécanismes de coopération, en échanges de renseignements, en coordination diplomatique ou en dispositifs de prévention des crises ?

Moscou, théâtre d'une diplomatie africaine à plusieurs niveaux

Le choix de Moscou donne à cette rencontre une dimension supplémentaire. Le sommet Russie-Afrique réunit des dirigeants qui cherchent à diversifier leurs partenariats et à défendre leurs intérêts dans un environnement international marqué par les rivalités de puissance. Pour Assimi Goïta, ce cadre permet de combiner dialogue avec la Russie et consultations avec d'autres responsables africains. Pour Denis Sassou N'Guesso, il constitue également un espace de discussions bilatérales, sans que sa présence au sommet signifie nécessairement un alignement sur toutes les orientations de Bamako. Cette nuance est essentielle. La multiplication des contacts diplomatiques ne doit pas être confondue avec la constitution d'un bloc homogène. Les États africains peuvent partager un objectif de souveraineté ou de sécurité collective tout en conservant des approches différentes sur leurs partenariats militaires, leurs relations extérieures et les mécanismes de résolution des crises.

Du symbole diplomatique aux résultats concrets

Aucun accord bilatéral précis n'a été annoncé dans le compte rendu malien de la rencontre. Les informations disponibles ne permettent pas davantage d'établir qu'un mécanisme permanent de coopération entre Brazzaville et l'AES aurait été décidé. Le véritable enjeu se situe donc dans les suites. Des consultations régulières, une meilleure coordination sur les crises africaines ou des échanges d'expériences en matière de médiation pourraient donner une portée durable à ce rapprochement. Encore faudrait-il que ces pistes soient confirmées par des initiatives concrètes. À Moscou, Assimi Goïta et Denis Sassou N'Guesso ont ouvert un canal de dialogue entre le Sahel et l'Afrique centrale. Reste à savoir si cette convergence de principes se traduira par une coopération structurée. En diplomatie, la portée d'une rencontre se mesure moins aux déclarations communes qu'aux décisions qu'elles rendent possibles.

Noël Ndong

COOPÉRATION

Paris retourne dans le jeu militaire de Tripoli

Formation, renseignement opérationnel, partage d'expertise : derrière les échanges entre Tripoli et Paris se dessine un enjeu stratégique majeur. Dans une Libye fragmentée, la coopération militaire peut devenir un levier d'influence, mais aussi un révélateur des ambitions françaises en Méditerranée et en Afrique du Nord.

Le dialogue militaire franco-libyen reprend de la consistance. À Tripoli, le chef d'état-major général de l'armée libyenne, Salah Eddine Al-Namrouch, a reçu l'attaché de défense de l'ambassade de France, accompagné d'une délégation militaire, en présence de l'ambassadeur français Thierry Vallat. Au centre des échanges: la formation des militaires, le perfectionnement des personnels, le partage d'expertise et le renforcement des capacités opérationnelles, notamment celles des forces spéciales. Selon le communiqué de l'état-major libyen, cette rencontre vise à développer les mécanismes de coopération bilatérale et à améliorer la préparation des unités concernées. Derrière le vocabulaire technique, l'enjeu est politique : dans un pays où la reconstruction de l'appareil sécuritaire reste étroitement liée à la question de l'unité nationale, chaque partenariat militaire peut peser sur les équilibres de pouvoir.

La formation, instrument d'influence

La coopération militaire ne se limite pas à la fourniture d'équipements. La formation, le perfectionnement des cadres et la transmission de savoir-faire peuvent créer des relations durables entre institutions, favoriser l'interopérabilité et établir des canaux de dialogue privilégiés. Pour la France, ces échanges offrent une possibilité de maintenir une présence stratégique dans un espace situé au carrefour de la Méditerranée, du Sahel et de l'Afrique du Nord. Pour les responsables militaires libyens, ils peuvent contribuer à renforcer les compétences opérationnelles et à moderniser certaines unités. Les forces spéciales constituent à cet égard un domaine particulièrement sensible. Leur efficacité dépend autant de l'entraînement, du commandement et du renseignement que des équipements. Mais le renforcement de telles capacités soulève aussi une question essentielle : dans quel cadre institutionnel et sous quelle autorité ces compétences seront-elles employées ? Le communiqué disponible ne précise ni le contenu détaillé des formations ni leur calendrier, encore moins les unités qui pourraient en bénéficier. Il serait donc prématuré d'y voir la confirmation d'un programme opérationnel plus vaste.

Tripoli, Paris et la bataille des partenariats

Cette rencontre prolonge un dialogue engagé plusieurs mois auparavant. Le 11 juin, Salah Eddine Al-Namrouch avait déjà reçu une délégation française, comprenant l'ambassadeur et le commandant du bâtiment Pluton, spécialisé dans le soutien aux opérations de déminage sous-marin. Les discussions portaient également sur la formation, le perfectionnement militaire et le partage d'expertise. La répétition de ces contacts témoigne d'une volonté de maintenir les canaux de coopération. Elle ne suffit toutefois pas à établir l'existence d'un accord militaire global ou d'un changement stratégique majeur. La Libye demeure un terrain complexe, où les enjeux de sécurité se mêlent aux rivalités institutionnelles, aux intérêts économiques et aux interventions de puissances étrangères. Dans ce contexte, Paris doit composer avec une réalité : l'influence ne se construit pas uniquement par les contacts officiels, mais par la cohérence des engagements et leur capacité à produire des résultats durables.

Le test de la souveraineté libyenne

Pour Tripoli, l'enjeu est de tirer profit des partenariats extérieurs sans accroître les dépendances ni aggraver les divisions internes. Une coopération militaire efficace suppose des objectifs transparents, une chaîne de commandement clairement définie et des institutions capables de garantir que les compétences acquises servent une stratégie nationale. Pour Paris, la question est tout aussi stratégique. Une relation militaire durable avec Tripoli pourrait renforcer son dialogue avec les acteurs Nord-africains et sa compréhension des menaces en Méditerranée. Mais sa crédibilité dépendra de sa capacité à soutenir la stabilisation institutionnelle plutôt qu'à privilégier uniquement des coopérations ponctuelles. Dans la Libye d'aujourd'hui, former des soldats est un acte militaire ; choisir avec qui, pour quelles missions et sous quelle autorité relève de la géopolitique. Le rapprochement franco-libyen ouvre une possibilité de coopération. Sa portée réelle dépendra désormais des engagements concrets, de leur transparence et de leur contribution à une architecture sécuritaire libyenne plus cohérente.

N.Nd.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N° 098/HISWACA /2026 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET HISWACA SOP-2

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Recrutement d'un consultant international chargé de l'évaluation à mi-parcours du projet HISWACA SOP-2».

2.L'objectif général de la mission est d'identifier les forces et les faiblesses internes du projet, celles dues à son organisation propre et à son environnement institutionnel. À cet effet, la revue à mi-parcours devra permettre de : (i) faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet HISWACA ; (ii) tirer les leçons de cette mise en œuvre ; et (iii) proposer des ajustements, sur la base de ces leçons, si nécessaire, pour que le projet atteigne ses objectifs.
Plus spécifiquement, il s'agira de faire :
•L'examen des conditions de mise en œuvre du projet, en raison de son caractère novateur (démarrage, choix de l'agence fiduciaire, recrutement des spécialistes, priorisation des activités, autonomie, etc.) ;
•L'évaluation de l'agencement institutionnel du projet, assortie des recommandations appropriées ;
•L'évaluation du niveau d'appropriation du projet par les institutions bénéficiaires (Institut National de la Statistique et ses structures déconcentrées, services statistiques des ministères sectoriels, Centre national de formation en statistique, démographie et planification) ;
•L'évaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2022-2026) ;
•L'évaluation qualitative et quantitative des activités programmées dans les différents PTBA précédant la période sous revue, assortie des recommandations ;
•L'analyse de l'exécution budgétaire globale du projet HISWACA sur la période sous revue et élaboration d'une estimation financière (costing) par composante et sous-composante pour couvrir la période restante ;
•L'évaluation du respect des procédures de gestion administrative, comptable, financière et de passation des marchés du projet HISWACA sur la période sous revue ;
•Etc…

3.L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4.La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5.Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : ugp@hiswaca-congo.org / recrutementhiswaca@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6.Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le mardi 17 Novembre 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « Recrutement d'un consultant international chargé de l'évaluation à mi-parcours du projet HISWACA SOP-2 ».

7.L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : ugp@hiswaca-congo.org recrutementhiswaca@gmail.com /

Fait à Brazzaville, le 28 Octobre 2026

Le Coordonnateur
Patrick Valery ALAKOUA

AVIS DE CONSULTATION PRÉLIMINAIRE DES MARCHÉS PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE (PRRU - P179190)

1. Contexte
Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de 60 millions USD (51,1 millions EUR) auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD - Prêt N° 9882-CG, Projet P179190) pour financer le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU). Placé sous la tutelle du Ministère chargé de la Coordination, des Infrastructures de Développement et de l'Aménagement du Territoire (MCIDAT).
L'objectif de développement du projet est de « réduire les risques d'érosion et d'inondations et d'améliorer l'accès à des infrastructures et à des services de base résilients au changement climatique et durables dans certaines zones de Brazzaville et de Pointe-Noire ».
A cet effet, l'Unité de Gestion du PRRU organise une consultation préliminaire à l'endroit des fournisseurs, entrepreneurs, prestataires de services, bureaux d'études et consultants susceptibles de participer aux procédures de passation des marchés du Projet.
Cette consultation vise à présenter le PRRU, les opportunités de marchés envisagées, les principales modalités de participation, ainsi qu'à sensibiliser les participants à la préparation des offres en fonction des différentes méthodes de passation des marchés applicables.

2. Détails de la séance
•Date : Mardi 10 Novembre 2026 ;
•Heure : À partir de 10 Heures 30 minutes (heure de Brazzaville)
•Format : Hybride (en présentiel et en ligne)
•Lieu : Salle de réunion de l'hôtel GRAND LANCASTER BRAZZAVILLE

3. Objectifs de la consultation
Cette consultation a pour objectifs de :
•Présenter les objectifs, les composantes et les domaines d'intervention du PRRU ;
•Informer les opérateurs économiques sur les opportunités de marchés prévues dans le cadre du Projet ;
•Présenter les principes et les procédures de passation des marchés applicables aux marchés financés par la Banque mondiale ;
•Rappeler les conditions de participation ainsi que les principales exigences relatives à la préparation et à la soumission des offres et des propositions ;
•Favoriser une participation élargie, transparente et concurrentielle des opérateurs économiques aux marchés du Projet.

4. Participants ciblés
Sont invités à participer :
•Les entreprises intervenant dans les domaines des travaux publics, du génie civil et de l'assainissement ;
•Les fabricants, fournisseurs et distributeurs de biens et d'équipements ;
•Les prestataires de services autres que les services de consultants ;
•Les bureaux d'études, cabinets et consultants ;
•Tout autre opérateur économique susceptible de manifester un intérêt pour les marchés du PRRU.

5. Modalités de participation
Les structures et entreprises intéressées sont invitées à confirmer leur participation en adressant un courriel à l'adresse suivante : prrucongo@gmail.com
Le cas échéant, les participants recevront les informations pratiques nécessaires, notamment les modalités d'accès à la séance, le lien de connexion pour la participation virtuelle et toute information utile à l'organisation de l'atelier. Un formulaire d'enregistrement sera communiqué pour la confirmation de participation.

6. Remarque importante
Cette consultation ne constitue ni un appel d'offres, ni une demande de propositions, ni une invitation à soumissionner. La participation à cette séance ne confère aucun avantage dans une procédure de passation de marchés et ne constitue aucune garantie d'attribution d'un marché. Les procédures ultérieures seront conduites conformément aux règles et documents de sollicitation applicables à chaque marché. Aucun engagement contractuel ou financier ne saurait découler de la participation à la séance.
Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur

Guy Flugence MBENGUE

FIFA U-15

Le Congo termine 59e mondial et 17e africain

Le bilan des Diables rouges des moins de 15 ans lors de la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association (Fifa), tenue du 22 au 31 octobre à Azerbaïdjan et remportée par l'Espagne, est plus que flatteur.

Les jeunes congolais ont occupé la 59e place mondiale sur 189 nations participantes et le 17e rang africain grâce à leurs six victoires et quatre défaites dont une aux tirs au but sur les dix rencontres disputées.

Les jeunes congolais ont débuté la compétition en s'imposant devant le Tadjikistan (3-2) avant de subir un revers contre l'Espagne (2-4). Ils ont enchaîné trois victoires respectivement contre le Koweït (3-0), le Chili (3-2) et la Barbade (4-0) pour se hisser en seizièmes de finale. Le rêve des U-15 congolais d'aller le plus loin possible dans cette campagne a été brisé lorsqu'ils se sont inclinés 0-2 devant les Emirats arabes unis, à l'étape des seizièmes de finale.

Cet echec ne signifiait pas l'arrêt du parcours mais leur donnait la possibilité de disputer des matches supplémentaires pour améliorer leur classement. Ils ont perdu contre la Chine 2-3 avant de dominer la Jamaïque 4-1 et faire jeu égal contre la Bolivie 2-2 pour ensuite s'incliner lors des séances des tirs au but (4-5). Pour leur dernière sortie, les jeunes congolais ont su s'imposer face à la Géorgie (5-2), terminant le tournoi sur une note d'espoir.

Les Diables rouges qui ont montré leur potentiel au fil des rencontres jouées sortent de cette compétition d'Azerbaïdjan grandis en expérience. Le plus important consiste à capitaliser sur les acquis. Le football congolais en tirera un grand avantage.

L'événement de la Coupe du monde, associé au festival



Les U-15 congolais/DR

U-15 de la Fifa, vise à relever un défi fondamental du football international : offrir des opportunités de compétition significatives aux nations pour lesquelles la qualification aux compétitions de la Fifa reste un défi considérable. Ce tournoi permet à chaque fédération membre de vivre l'expérience de la compétition internationale, de se mesurer à des équipes du monde entier et d'inspirer la prochaine génération de joueurs, d'entraîneurs et de membres du staff technique.

James Golden Eloué

BASKETBALL

Les représentants de la zone IV à la Road to BAL et la WBLA dévoilés

Du 24 au 28 octobre, Brazzaville a vibré au rythme des éliminatoires zonales de Basketball Africa League (BAL) chez les messieurs et de WBLA chez les dames pour la Zone 4. Placée sous l'égide de la Fédération internationale de basketball (Fiba) Afrique et de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket) dirigée par Fabrice Makaya Matève, cette compétition a marqué le grand retour du pays sur la scène continentale après sept ans de suspension.

Entre confirmation des cadors de la sous-région et performances historiques, le tournoi a tenu toutes ses promesses. Il a offert un spectacle de haut vol en réunissant quatre équipes masculines et sept féminines venues de la République du Congo, de la République démocratique du Congo (RDC), du Gabon et du Cameroun.

Chez les dames, la domination de la RDC a éclaté au grand jour. L'ASB CNSS de Kinshasa a survolé la compétition, s'offrant le sacre après des prestations de haute volée, à l'instar de sa large victoire face à l'Interclub de Brazzaville (106-28). D'autres formations comme le club camerounais FAP et Hatari (RDC) ont également brillé par leur rigueur tactique et leur impact physique.

Côté messieurs, l'événement



AVR célèbre son sacre/Adiac

a été marqué par l'exploit de l'Avenir du rail (AVR) du Congo. Portée par un public fervent et un collectif soudé, la formation brazzavilloise a validé son billet au terme d'un parcours héroïque, s'ouvrant ainsi les portes de l'étape suivante.

La validation de ces tickets continentaux déplace désormais les projecteurs vers les phases finales et les tours de qualification supérieurs. L'AVR s'est qualifié pour l'Elite 16 de la BAL. Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, où l'équipe tentera de composter son billet historique pour la saison 7 de la BAL.

Pour espérer rivaliser avec l'élite africaine à Abidjan, la Fécoket et les dirigeants de l'AVR appellent à une synergie d'action avec le ministère des Sports afin de surmonter l'équation financière et logistique du haut niveau.

Au-delà des résultats immédiats, cette quinzaine a mis en lumière les chantiers prioritaires du basketball congolais. Le président Fabrice Makaya Matève a insisté sur la nécessité de sortir le basketball féminin et la formation des jeunes de l'hibernation, tout en reconstruisant la chaîne technique (Arbitres, entraîneurs et officiels de table de marque) via l'intervention prochaine d'experts de la Fiba.

La parenthèse enchantée de Brazzaville s'est refermée par une cérémonie de remise de médailles. Pour l'AVR comme pour l'ensemble du basketball national, la renaissance est en marche, mais le plus dur reste à faire sur les parquets d'Abidjan.

Rude Ngoma

JUMELAGE

Une délégation municipale de Pointe-Noire séjourne en Guadeloupe

Une délégation de la ville de Pointe-Noire, conduite par le premier vice-maire, Louis Gabriel Missatou, séjourne du 26 octobre au 3 novembre en Guadeloupe, dans le cadre du jumelage entre les deux villes homonymes, respectivement situées en République du Congo et dans l'archipel antillais.

La délégation congolaise, qui a transité par Pointe-à-Pitre, a été accueillie à Pointe-Noire par la maire, Camille Elisabeth, avant d'être reçue par les maires de sept autres communes guadeloupéennes. Composée notamment de Katia Mounthault Tatu, coordinatrice du jumelage, elle a entamé son séjour par plusieurs activités, dont une visite du Musée des arts et traditions ainsi qu'une veillée culturelle organisée en son honneur.

Placée sous le signe de la mémoire et de la fraternité, cette veillée a mis en lumière les liens culturels qui unissent les peuples congolais et guadeloupéen. Dès 17 heures, la place Kalala Omotunde a accueilli des animations consacrées aux traditions et aux expressions artistiques partagées par les deux communautés.

Au programme figuraient un défilé des associations, des danses traditionnelles, des chants, une présentation de coiffes et de tenues carnavalesques, ainsi que des contes animés par Benzo. Les associations participantes ont également proposé des séquences de koud tanbou, dans une ambiance festive marquée par les rythmes des tambours et les expressions culturelles locales.

La mémoire au cœur des échanges

Le dépôt de gerbes de fleurs devant la stèle « Ba Neg Mawon » a constitué l'un des temps forts du séjour. Selon les membres de la délégation congolaise, cette cérémonie a été un moment de recueillement, de retrouvailles et de reconnexion avec les origines.

Cette séquence mémorielle a rappelé la portée du jumelage, qui dépasse le cadre des relations institutionnelles pour s'inscrire dans une démarche de rapprochement humain, de réhabilitation de la mémoire et de valorisation de l'identité culturelle des deux peuples.

Le programme de la délégation se poursuit avec plusieurs activités culturelles et mémorielles proposées par les autorités guadeloupéennes. Le 1er novembre, à partir de 21 heures, ses membres assisteront au spectacle « Grap a Kongo », en présence de la maire de Pointe-Noire, Camille Elisabeth, et du premier vice- maire de Pointe-Noire du Congo, Louis Gabriel Missatou. La cérémonie sera présentée par Marie-France Massembo.



La délégation congolaise à Pointe-Noire Guadeloupe/DR

Un partenariat tourné vers la coopération

Signé le 4 juillet 2025 à Pointe-Noire, en République du Congo, l'accord d'amitié et de coopération entre les deux villes vise à renforcer les liens entre leurs populations à travers des échanges scolaires, associatifs et institutionnels. Il prévoit également le développement de projets dans les domaines du patrimoine, de la culture, de l'éducation, du tourisme mémoriel et de la coopération économique.

Ce partenariat ouvre ainsi des perspectives de coopération décentralisée, notamment à travers la mise en place d'échanges entre les deux villes et leurs départements respectifs, la valorisation du patrimoine historique, la promotion des savoir-faire artisanaux et des expressions artistiques, ainsi que l'élaboration de projets destinés à répondre aux besoins des populations respectives.

Au-delà des rencontres officielles, ce jumelage entend faire de la culture et de la mémoire des leviers durables de rapprochement entre les peuples congolais et guadeloupéen.

Marie Alfred Ngoma

GOUVERNANCE FORESTIÈRE AU CONGO

La société civile analyse la loi sur le partage de production des grumes

Réunies à Brazzaville, les plateformes de la société civile actives dans le secteur des forêts ont entamé, du 29 au 31 octobre, un atelier autour du Groupe de travail juridique (GTJ) et des structures telles que le PGDF, le Renapac et le Refadd. Cet atelier vise à décrypter la loi n°38-2024 du 11 octobre 2024 portant régime de partage de production des grumes.

Alors que le secteur forestier demeure un pilier économique majeur, contribuant à hauteur de 5 % du produit intérieur brut et constituant le deuxième pourvoyeur d'emplois après la fonction publique, sa gouvernance fait face à de profonds défis. Si le principe du partage de production a été introduit par le code forestier de 2020 (Loi n°33-2020), son application pratique suscite des interrogations.

Comme l'a souligné Nina Cynthia Kiyindou-Yombo, directrice exécutive de l'Observatoire congolais des droits de l'homme dans son mot de bienvenue, « Cette loi fera l'objet d'analyses par les organisations et plateformes de la société civile pour effectuer d'abord une pré-analyse des aspects techniques, et une analyse liée aux aspects de prise en compte du genre et des droits des communautés locales et la population autochtone, identifier des éventuels éléments pouvant constituer la provision pour les textes d'application ».



Les participants à l'atelier/Adiac

Adoptée à la suite d'une étude dans un processus jugé non inclusif, cette législation institue une société chargée de gérer la part de l'État fixée à 15 %, sans toutefois préciser les modalités de gestion ni garantir les avantages des communautés locales et de la population autochtone.

Durant ces trois jours de travaux, appuyés par des personnes ressources et des experts, les participants vont s'atteler à formuler des contributions concrètes pour alimenter les futurs textes d'application de la loi, marquant ainsi l'engagement indéfectible de la société civile pour une gestion transparente et inclusive des ressources forestières congolaises.

Rude Ngoma

CODE MINIER 2026

Formation sur le contrat de partage de production

A l'occasion de la formation sur le nouveau code minier de la République du Congo organisée du 26 au 28 octobre à Pointe-Noire par le cabinet d'expertise comptable « Relance Training Académy », Me Roland Bembelly, avocat à la Cour, maitre-assistant Cames, associé du cabinet d'avocats Bembelly-Linvani & Associés, a exposé sur le contrat de partage de production minière, l'une des innovations de la loi n° 1 -2026 du 18 avril 2026 portant Code minier au Congo.

Le contrat de partage de production minière qui n'était pas inscrit dans le code minier de 2005 figure dans la récente loi n° 1-2026, du 18 avril 2026, portant Code minier en République du Congo et existe déjà dans le secteur pétrolier national. Cette disposition est également présente dans certains pays du continent comme le Sénégal, le Mali ou la République démocratique du Congo, a dit d'emblée Me Roland Bembelly. Il a détaillé les clauses qu'il faut insérer dans le contrat de partage de production, les engagements de l'Etat, ceux du bénéficiaire et surtout comment va s'effectuer le partage prévu dans les articles 113 à 116.

Selon lui et en conformité avec la nouvelle loi minière, *« Le contrat de partage de production minière porte sur la réalisation des activités des opérateurs miniers. La société qui est ici considérée comme étant l'opérateur va conclure avec l'État un contrat de partage de production, lequel va prévoir des droits et des obligations des parties contractantes. Pour qu'il y ait un contrat de partage de production, il faut préalablement qu'il puisse y avoir une négociation qui s'effectue entre les parties. Cette négociation est subordonnée à l'examen préalable du modèle économique entre l'État et le titulaire du titre minier... »*, a précisé l'orateur.

De même, dans les clauses, il existe l'engagement du titulaire du titre à octroyer gratuitement à l'État 10 % du capital social de la société. L'État peut acquérir une participation supplémentaire payante mais elle ne dépassera pas plus de 25%. Il faut également une clause sur les garanties techniques et financières ; la dernière clause c'est l'ouverture d'un compte dans une banque située en République du Congo dont le produit servira à la réhabilitation des sites miniers.

Dans le même sens, il est inséré une disposition sur l'ouverture d'un compte séquestre à la Banque des Etats de l'Afrique centrale contenant des fonds destinés au développement du projet minier. Lors des négociations, la société minière peut solliciter de l'État un certain nombre d'avantages sur le plan fiscal et douanier. Sur le plan de règlement des litiges, l'arbitrage et d'autres modes alternatifs sont inscrits dans la loi, a ajouté Me Roland Bembelly. *« Le titulaire d'un titre minier est tenu de notifier à l'administration des mines toute modification qui pourrait impacter l'application des clauses de la convention minière. In fine, le contrat de partage de production n'est que la version modifiée de la convention minière qui existait déjà dans la loi de 2005. La loi a prévu un suivi administratif et technique du contrat de partage de production tous les cinq ans...»*, a-t-il poursuivi.

Dans son intervention, le conferencier a indiqué que l'investisseur qui va signer le contrat de partage de production aura la possibilité d'exercer ses activités librement et sans entrave. Les sociétés minières auront naturellement des engagements : fournir à l'État des informations relatives à toute fausse déclaration ou toute omission intentionnelle, exercer les droits qui leur sont conférés par la loi dans le respect des droits et intérêts des propriétaires du sol, privilégier l'embauche des nationaux à qualification et expérience égale. Toujours dans les engagements, assurer la formation du personnel local, privilégier l'utilisation des produits et services locaux à qualité et condition tarifaire équivalentes, mettre en œuvre et actualiser le plan de gestion environnementale et sociale, transmettre à l'administration en charge des mines tous les plans, documents nécessaires à une meilleure connaissance des gisements et de leur exploitation ainsi que tous les rapports des travaux d'exploration et d'exploitation effectués durant la réalité de la convention. Le bénéficiaire est aussi tenu de réhabiliter progressivement les sites dont l'exploration et l'exploitation sont terminées ; réunir les conditions de son alimentation électrique, soit à partir d'un réseau existant, soit à partir d'un réseau isolé à construire seul ou en association avec d'autres partenaires directement ou par le biais d'un développeur ; réunir les conditions pour le transport ferroviaire du minerai jusqu'au port minéralier; contribuer à la construction du port minéralier. La production minière provenant de chaque permis d'exploitation est repartie entre l'État et le contractant. Donc, il y a un partage qui se fait selon le modèle ou l'architecture qui existe déjà dans le secteur pétrolier : un cost mine et un profit-mine. La société minière va procéder à la récupération des coûts miniers dans un premier temps et, ensuite, va partager avec l'Etat le profit-mine. Le contrat de partage de production fixe les modalités de détermination, de comptabilisation et de récupération des coûts miniers, conformément à la loi et à ses textes d'application. Le contrat de partage de production, inscrit dans la loi minière de 2026, est aussi inscrit dans le projet de Code minier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Plusieurs pays africains ont retenu le modèle de CPP dans le secteur minier comme le Mali dans la loi de 2023, la Centrafrique en 2024 et le Sénégal en 2019. La mise en place des CPP dans le secteur minier pourrait garantir un certain niveau de revenus à l'État. Dans les pays cités en Afrique, force est de reconnaître que le contrat de partage de production ne concerne pas tous les minerais. Il porterait sur l'or et le cobalt, par exemple.



Me Roland Bembelly lors de sa présentation/Adiac

Hervé Brice Mampouya

NKAYI

Un couple interpellé pour détention illégale et vente d'un bébé mandrill

Un couple a été interpellé, le 23 octobre à Nkayi, dans le département de la Bouenza, pour détention illégale et tentative de commercialisation d'un bébé mandrill, une espèce intégralement protégée par la législation congolaise.

L' opération a été menée par des éléments de la région de gendarmerie en poste à Madingou et à Nkayi, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Économie forestière de la Bouenza, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

Selon les informations communiquées, les deux personnes interpellées, âgées de plus de 31 ans, ont reconnu les faits qui leur sont reprochés, notamment la détention, la circulation et la tentative de commercialisation de cet animal sauvage protégé.

Un bébé mandrill victime de mauvais traitements

L'enquête révèle que le couple aurait acquis le jeune primate auprès de braconniers en janvier dernier, avant de le conserver en captivité pendant plusieurs mois dans l'intention de le revendre. Âgé de plus d'un an, le bébé mandrill aurait été exposé à des conditions de détention difficiles, caractérisées notamment par l'exposition au soleil, la privation de liberté et divers mauvais traitements. Sa captivité prolongée constitue une menace pour son bien-être et son développement.

Après sa saisie, l'animal a été confié à l'équipe de l'Institut Jane-Goodall, au sanctuaire de Tchimpounga, dans le département du Kouilou. Il doit y bénéficier de soins adaptés avant d'envisager, si son état et les conditions le permettent, un éventuel retour dans son milieu naturel.



Un bébé mandrill/Adiac

De lourdes sanctions prévues par la loi

Les deux personnes interpellées devront répondre de leurs actes devant la justice. Elles s'exposent, selon les dispositions légales applicables rappelées dans les informations relatives à cette affaire, à des peines pouvant atteindre cinq ans d'emprisonnement ferme et à des amendes allant jusqu'à cinq millions F CFA. Au Congo, l'article 27 de la loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées interdit précisément l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées, sauf dérogation spéciale accordée par l'administration des eaux et forêts dans les cas prévus par la loi, notamment pour la recherche scientifique ou la reproduction. Cette disposition vise à renforcer la protection des espèces menacées et à lutter contre les activités qui alimentent leur exploitation illégale.

Le mandrill, une espèce menacée par les activités humaines

Le mandrill est un primate présent principalement dans le Sud du Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale. Sa présence au Congo est plus rare. Classé comme vulnérable par l'Union internationale pour la conservation de la nature, il figure également à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui encadre strictement le commerce international des espèces concernées. Comme d'autres grands primates, il subit les conséquences des activités humaines, à savoir le braconnage, le commerce illégal de la viande de brousse et la destruction de son habitat au profit de l'exploitation forestière et des activités agricoles.

Un appel à la protection de la faune sauvage

Cette affaire rappelle que les animaux sauvages ne doivent pas être considérés comme des animaux de compagnie ou des moyens de divertissement. Leur détention peut compromettre leur santé et leur survie, tout en exposant les personnes à des risques sanitaires liés à la transmission de maladies entre l'homme et l'animal. La lutte contre le trafic de la faune sauvage nécessite ainsi la mobilisation des services compétents, des organisations de protection de l'environnement et la population. Le signalement des activités suspectes et le refus d'acheter des animaux sauvages issus du braconnage constituent des moyens importants pour contribuer à la préservation de la biodiversité.

Au-delà de l'interpellation de ce couple à Nkayi, l'enjeu est de rappeler que la protection des espèces sauvages relève à la fois du respect de la loi et de la responsabilité collective envers le patrimoine naturel congolais.

Fortuné Ibara

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Angueki Prisca Nadine.

Je souhaite désormais être appelée Ekiri Angueki Prisca Nadine.

Toute personne ayant un intérêt légitime à s'opposer à ce changement de nom est invitée à faire connaître son opposition dans un délai de trois (3) mois à compter de la présente publication.

Passé ce délai, aucune opposition ne pourra être prise en considération.

ELITE CAPITAL
Securities Central Africa S.A.

Agrément : COSUMAF - SDB - 05/2021



Et si votre prochain bien était ...
une part d'entreprise ?

Investissez dans les actions cotées en bourse à partir de
50 000 FCFA

De Sept. en Déc.

Zone CEMAC

NOTRE SIÈGE
YAOUNDÉ - CAMEROUN
+237 222 207 611 / +237 699 93 33 00
info.exca@elite-capitalgroup.com
www.elite-capitalgroup.com/exca

NOS POINTS DE CONTACT
DOUALA - CAMEROUN +237 699 98 88 66
BRAZZAVILLE - CONGO +242 06 716 1069
LIBREVILLE - GABON +241 (0)11 73 12 13

Au coeur de vos investissements et de vos financements !